



Distribution: générale Point 7 de l'ordre du jour
Date: 5 novembre 2021 WFP/EB.2/2021/7-D/1
Original: anglais Questions opérationnelles — Projets approuvés moyennant un vote par correspondance
Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Révision du plan stratégique de pays pour la République dominicaine (2019-2023) et augmentation budgétaire correspondante

	Données actuelles	Modification	Données révisées
Durée	1^{er} janvier 2019-31 décembre 2023	Aucune modification	1^{er} janvier 2019-31 décembre 2023
Bénéficiaires	482 400	28 000	510 400
<i>(dollars É.-U.)</i>			
Total des dépenses	28 942 859	16 206 944	45 149 802
Transferts	22 389 175	12 838 377	35 227 552
Mise en œuvre	3 642 937	1 640 285	5 283 222
Coûts d'appui directs ajustés	1 176 214	739 147	1 915 361
Total partiel	27 208 326	15 217 809	42 426 136
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	1 734 532	989 134	2 723 666

Marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge:* 3

* <http://gender.manuals.wfp.org/fr/gender-toolkit/gender-in-programming/gender-and-age-marker/>.

Décision

Le Conseil a approuvé moyennant un vote par correspondance la révision du plan stratégique pour la République dominicaine (2019-2023) et l'augmentation budgétaire correspondante, d'un montant de 16 206 944 dollars É.-U., faisant l'objet du présent document.

2 août 2021

Coordonnatrices responsables:

Mme L. Castro
Directrice du Bureau régional pour
l'Amérique latine et les Caraïbes
courriel: lola.castro@wfp.org

Mme G. Alvarado
Directrice de pays
courriel: gabriela.alvarado@wfp.org

Justification

1. Le projet de révision du plan stratégique de pays (PSP) pour la République dominicaine permettra au PAM d'accroître son budget en prenant en compte les contributions confirmées et les prévisions de contributions supplémentaires; de répondre aux besoins accrus au titre des effets directs stratégiques 1, 2 et 3 qui n'avaient pas été prévus lors du processus initial de présentation et d'approbation du PSP; et d'inclure la révision des coûts afférents à la chaîne d'approvisionnement au titre de l'effet direct stratégique 2.
2. Les besoins supplémentaires recensés et les domaines d'intervention prioritaires choisis avec le Gouvernement tiennent compte des évaluations de la sécurité alimentaire de 2020 et d'une analyse visant à combler le déficit en nutriments selon laquelle 35,5 pour cent de la population est en situation d'insécurité alimentaire modérée et 2,74 pour cent en situation d'insécurité alimentaire grave depuis l'apparition de la COVID-19, avec une plus forte prévalence de l'insécurité alimentaire pour les ménages comptant des filles et des femmes enceintes ou allaitantes (47,3 pour cent). D'après l'analyse visant à combler le déficit en nutriments, un ménage sur trois seulement a accès à un régime alimentaire nutritif, et une alimentation nutritive est de trois à cinq fois plus onéreuse qu'une alimentation purement énergétique, ce qui accentue la vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire. En outre, une fille ou femme enceinte sur trois est anémiée par suite de carences en micronutriments. L'assistance nutritionnelle et alimentaire du PAM réduit de 20 à 30 pour cent le coût d'un régime alimentaire nutritif pour les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et leur permet d'améliorer leur état nutritionnel.
3. L'augmentation du budget du PSP permettra au PAM de continuer à s'acquitter de ses engagements avec ses partenaires et le Gouvernement et de maintenir son appui en faveur de l'élimination de la faim et du renforcement des partenariats mondiaux.
4. Le PSP a déjà fait l'objet de trois révisions. La première, en décembre 2019, a été approuvée par le Directeur régional compte tenu des contributions supplémentaires confirmées au titre de l'effet direct stratégique 3. La deuxième, datée de juillet 2020, a permis l'ajout de deux effets directs stratégiques liés aux interventions face aux crises pour faire face à la situation d'urgence due à la COVID-19 et a été approuvée par le Directeur régional après avoir été présentée au Conseil d'administration pour qu'il formule ses observations. Le Directeur de pays a approuvé la troisième révision dont l'objet était de prendre en compte les contributions supplémentaires confirmées au titre de l'effet direct stratégique 3 et une prolongation de la durée du PSP pour les effets directs stratégiques 3, 4 et 5.
5. Cette révision et l'augmentation budgétaire correspondante concernent la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2023.

Modifications

Orientation stratégique

6. La révision du PSP se fonde sur le portefeuille actuel d'activités du bureau de pays, les contributions confirmées, les prévisions de financement les plus récentes et l'augmentation des besoins.
7. Les modifications apportées concernent:
 - une augmentation budgétaire portant sur les coûts de transfert et de mise en œuvre liés au renforcement des capacités au titre des effets directs stratégiques 1 et 3;

- une augmentation budgétaire pour les transferts de produits alimentaires, les coûts de transfert et de mise en œuvre liés au renforcement des capacités et les coûts afférents à la chaîne d'approvisionnement au titre de l'effet direct stratégique 2;
 - une augmentation du nombre de bénéficiaires directs au titre de l'effet direct stratégique 2 consistant à ajouter 28 000 filles et femmes enceintes ou allaitantes;
 - une augmentation budgétaire destinée à couvrir les dépenses de personnel et les coûts d'appui directs afférents à la mise en œuvre du PSP au titre des effets directs stratégiques 1, 2 et 3 conformément à l'opération de restructuration organisationnelle qui a commencé en 2020; et
 - un budget plus détaillé pour les coûts d'appui directs qui prend en compte le renforcement de la structure du bureau et l'augmentation des besoins de fournitures et d'appui.
8. Aucune modification de l'orientation stratégique du PSP n'est prévue et la ligne de visée demeure inchangée.

Effets directs stratégiques

9. Aucun effet direct ou activité supplémentaire n'est prévu.
10. Au titre de l'effet direct stratégique 1, le PAM augmentera son budget pour fournir au Gouvernement l'assistance technique visant à renforcer l'encadrement de la sécurité alimentaire et de la nutrition et les politiques publiques sous l'angle des systèmes alimentaires. Les activités seront les suivantes: une assistance technique pour que les parties prenantes comprennent mieux les systèmes alimentaires et reconnaissent davantage leur complexité ainsi que la nécessité d'en décentraliser la gouvernance, au moyen d'activités de sensibilisation, de tables rondes et d'une planification suivant une approche globale de la transformation des systèmes alimentaires qui fasse appel à l'ensemble de la société; une aide aux conseils de coordination publics et aux ministères pour qu'ils jouent un rôle moteur dans la prise des décisions qui favorisent l'évolution des cadres juridiques et des politiques relatives à la sécurité alimentaire, à la nutrition et aux systèmes alimentaires dans leur ensemble; la production d'informations qui serviront de référence pour les activités de plaidoyer visant à améliorer les politiques et les plans relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition aux échelons national et local; et l'élaboration, en soutenant l'adoption, d'un cadre d'action publique analytique à tous les niveaux des systèmes alimentaires qui défende et garantisse le droit à une alimentation adéquate pour les plus vulnérables. Le PAM élargira aussi l'appui qu'il apporte au Gouvernement et à ses partenaires en vue de l'élaboration d'une stratégie de communication multisectorielle visant à faire évoluer les comportements en faveur d'une alimentation saine.
11. Au titre de l'effet direct stratégique 2, le PAM continuera d'appuyer les programmes de protection sociale et le système de soins de santé primaires en renforçant les capacités et en mettant directement en œuvre des interventions de lutte contre la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, les adolescentes, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les personnes âgées et les personnes vivant avec le VIH. Le PAM renforcera son appui aux programmes de protection sociale et aux ministères chargés de ces questions pour qu'ils prévoient des composantes à dimension nutritionnelle qui intègrent des approches visant à faire évoluer les relations entre femmes et hommes lors de la conception et de l'exécution des programmes. Il s'attachera aussi à concevoir ou à améliorer des politiques publiques destinées à lutter contre la malnutrition et à faciliter l'accès à des régimes variés, en suivant une approche multisectorielle des systèmes alimentaires englobant toutes les étapes de la vie.

12. Au titre de l'effet direct stratégique 3, le PAM poursuivra ses efforts de renforcement des capacités du pays dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe, du financement fondé sur les prévisions, de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise ainsi que son action d'augmentation des capacités des chaînes d'approvisionnement, des télécommunications et de préparation aux situations d'urgence en cas d'ouragan avec le Gouvernement et les premiers intervenants, grâce à une formation diplômante sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement et à une série de mesures élaborées et mises en œuvre avec les pouvoirs publics en vue d'ouvrir un corridor humanitaire. Avec la révision du PSP, le PAM intensifiera ses opérations relatives aux services liés au climat, à l'adaptation au changement climatique et au renforcement de la résilience des systèmes alimentaires. Il continuera à tirer parti de ses partenariats dans le secteur de la protection sociale pour promouvoir des stratégies détaillées et renforcer les liens entre la protection sociale, l'intervention d'urgence, la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique. Les activités porteront sur l'amélioration des services climatologiques et de l'analyse des risques, notamment par sexe et par âge, et la mise au point de mécanismes préventifs qui contribuent à sauver des vies et à protéger les moyens d'existence et les actifs et appuient la prise de décisions, la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas de crise, l'adaptation au changement climatique et le renforcement de la résilience; et l'élaboration de stratégies globales de réduction des risques de catastrophe et de protection sociale tenant compte de la problématique femmes-hommes qui renforcent la résilience des systèmes alimentaires, en particulier pour les petits exploitants et détaillants, et répondent aux besoins des personnes les plus exposées aux chocs.

Analyse des bénéficiaires

13. Le nombre de bénéficiaires directs (niveau 1) de l'activité 2 relevant de l'effet direct stratégique 2 augmentera dès lors que le PAM apportera son soutien à 28 000 filles et femmes enceintes ou allaitantes de plus. Il ressort de l'analyse visant à combler le déficit en nutriments qu'une femme ou fille enceinte sur trois est anémiée. Le Gouvernement a demandé que ce groupe de population bénéficie d'un appui plus important dans le cadre des programmes de protection sociale.
14. L'appui que le PAM apporte au Gouvernement sous forme de renforcement des capacités au titre des effets directs stratégiques 1, 2 et 3 lui permettra de venir aussi indirectement en aide à d'autres bénéficiaires par l'intermédiaire du système de protection sociale et des institutions chargées de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise.

TABLEAU 1: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DIRECTS PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE, ACTIVITÉ ET MODALITÉ								
Effet direct stratégique	Activité	Modalité	Période	Femmes (+ de 18 ans)	Hommes (+ de 18 ans)	Filles (de 0 à 18 ans)	Garçons (de 0 à 18 ans)	Total
2: D'ici à 2023, l'état nutritionnel des groupes les plus vulnérables s'améliore	2: Appuyer les programmes de santé publique et de protection sociale afin d'assurer la mise en œuvre, selon une approche fondée sur les droits de l'homme, des stratégies et des systèmes intégrés qui visent à améliorer l'état nutritionnel des populations susceptibles d'être touchées par la malnutrition à différents stades du cycle de vie	Produits alimentaires	Chiffres actuels	43 400	25 000	65 540	66 060	200 000
			Augmentation/ (diminution)	19 040	0	8 960	0	28 000
			Chiffres révisés	62 440	25 000	74 500	66 060	228 000
4: Les populations touchées par une crise sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels pendant et après les chocs	4: Fournir une assistance alimentaire d'urgence au moyen de transferts de type monétaire ou en nature en faveur des populations touchées par des chocs	Produits alimentaires	Chiffres actuels	39 000	40 000	11 000	10 000	100 000
			Augmentation/ (diminution)	0	0	0	0	0
			Chiffres révisés	39 000	40 000	11 000	10 000	100 000
		Transferts de type monétaire	Chiffres actuels	71 136	72 960	20 064	18 240	182 400
			Augmentation/ (diminution)	0	0	0	0	0
			Chiffres révisés	71 136	72 960	20 064	18 240	182 400
Total (hors chevauchement)			Chiffres actuels	153 536	137 960	96 604	94 300	482 400
			Augmentation/ (diminution)	19 040	0	8 960	0	28 000
			Chiffres révisés	172 576	137 960	105 564	94 300	510 400

Note: Les chiffres "actuels" revus concernant les bénéficiaires ont été ajustés pour tenir compte de la suppression, en application des règles actuelles du PAM, des bénéficiaires de niveaux 2 et 3 qui figuraient au tableau 1 de la deuxième révision du PSP.

Transferts

- Aucune modification n'a été apportée à l'ampleur ou à la composition des transferts de produits alimentaires dans le cadre de la présente révision. Toutefois, si le PSP actuel prévoit une diminution progressive du nombre de bénéficiaires directs entre 2021 et 2023 par rapport à 2019 et 2020, le PAM augmentera les transferts d'aliments nutritifs spécialisés de juillet 2021 à décembre 2023, afin de continuer à appuyer le même nombre de bénéficiaires directs qu'en 2020, en particulier les enfants âgés de 6 à 59 mois, les adolescentes, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les personnes âgées et les personnes vivant avec le VIH. L'augmentation est due à la demande de soutien accru du Gouvernement, à la priorité donnée aux interventions nutritionnelles dans les programmes de protection sociale et de soins de santé primaires et aux besoins accrus en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition mis en évidence lors d'évaluations récentes.

16. Les transferts de produits alimentaires au titre de l'effet direct stratégique 2 ont augmenté par suite de la révision des besoins en produits et des coûts afférents à la chaîne d'approvisionnement.
17. Le tableau 2 indique les rations alimentaires et les besoins ainsi que la valeur concernant les transferts de type monétaire pour les effets directs stratégiques 2 et 4 approuvés dans le cadre du PSP.
18. Les transferts selon la modalité du renforcement des capacités au titre des effets directs stratégiques 1, 2 et 3 ont augmenté pour recouvrir l'assistance technique et l'augmentation des capacités pour le Gouvernement et d'autres principaux partenaires, y compris l'adoption d'une démarche de renforcement des systèmes alimentaires au titre de chaque effet direct stratégique.

TABLEAU 2: RATIONS ALIMENTAIRES (grammes/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour) PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE ET PAR ACTIVITÉ							
	Effet direct stratégique 2					Effet direct stratégique 4	
	Activité 2				Activité 4		
Type de bénéficiaires	Enfants âgés de 6 à 59 mois	Filles et femmes enceintes ou allaitantes	Personnes âgées	Personnes vivant avec le VIH	Assistance alimentaire générale		
Modalité	Produits alimentaires		Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Transferts alimentaires en nature	Transferts de type monétaire
Assortiment de céréales (421 g), de légumes secs (80 g), d'huile (36 g) et de sel (5 g)						542	
Super Cereal			100	100	100		
Super Cereal Plus		100					
Micronutriments en poudre	1						
Total kcal/jour	-	410	380	380	380	1 772	
% de kilocalories d'origine protéique	-	16	14	14	14	10	
Transferts de type monétaire (dollars/personne/jour)							0,84
Nombre de jours d'alimentation par an	120	90	90	120	120	60	60

TABLEAU 3: TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET VALEUR						
Produits alimentaires/transferts de type monétaire	Budget actuel		Augmentation		Budget révisé	
	Total (en tonnes)	Total (en dollars)	Total (en tonnes)	Total (en dollars)	Total (en tonnes)	Total (en dollars)
Céréales	0	0	0	0	0	0
Légumes secs	0	0	0	0	0	0
Huile et matières grasses	0	0	0	0	0	0
Aliments composés et mélanges	2 343	1 565 522	1 608	2 370 835	3 951	3 936 358
Autres	3 302	4 086 030	25	13 860	3 328	4 099 890
Total (produits alimentaires)	5 645	5 651 552	1 633	2 384 695	7 279	8 036 248
Transferts de type monétaire		9 192 960		0		9 192 960
Total (valeur des produits alimentaires et des transferts de type monétaire)	5 645	14 844 512	1 633	2 384 695	7 279	17 229 208

Ventilation des coûts

19. Les coûts relatifs aux effets directs stratégiques 1, 2 et 3 augmentent dans le cadre de la présente révision du PSP. Le budget révisé prend en compte les prévisions actualisées et les contributions confirmées ainsi que les besoins accrus d'assistance technique pour le renforcement de capacités au titre des trois effets directs stratégiques et les besoins des interventions nutritionnelles au titre de l'effet direct stratégique 2, dont la conséquence est un accroissement des transferts de produits alimentaires. Il couvre aussi une augmentation des coûts afférents à la chaîne d'approvisionnement au titre de l'effet direct stratégique 2, qui entraîne une hausse des coûts de transfert des produits alimentaires.

TABLEAU 4: VENTILATION DES COÛTS DE LA RÉVISION UNIQUEMENT (en dollars)						
	Résultat stratégique 5/ cible 9 de l'ODD 17	Résultat stratégique 2/ cible 2 de l'ODD 2	Résultat stratégique 5/ cible 9 de l'ODD 17	Résultat stratégique 1/ cible 1 de l'ODD 2	Résultat stratégique 8/ cible 16 de l'ODD 17	Total
	Effet direct stratégique 1	Effet direct stratégique 2	Effet direct stratégique 3	Effet direct stratégique 4	Effet direct stratégique 5	
Domaine d'action privilegié	Causes profondes	Causes profondes	Renforcement de la résilience	Intervention face à une crise	Intervention face à une crise	
Transferts	262 745	4 609 453	7 966 179	0	0	12 838 377
Mise en œuvre	89 367	432 225	1 118 692	0	0	1 640 285
Coûts d'appui directs ajustés						739 147
Total partiel						15 217 809
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)						989 135
Total						16 206 944

Abréviation: ODD = objectif de développement durable

TABLEAU 5: VENTILATION DES COÛTS DU PSP COMPLET, APRÈS RÉVISION (en dollars)						
	Résultat stratégique 5/ cible 9 de l'ODD 17	Résultat stratégique 2/ cible 2 de l'ODD 2	Résultat stratégique 5/ cible 9 de l'ODD 17	Résultat stratégique 1/ cible 1 de l'ODD 2	Résultat stratégique 8/ cible 16 de l'ODD 17	Total
	Effet direct stratégique 1	Effet direct stratégique 2	Effet direct stratégique 3	Effet direct stratégique 4	Effet direct stratégique 5	
Domaine d'action privilegié	Causes profondes	Causes profondes	Renforcement de la résilience	Intervention face à une crise	Intervention face à une crise	
Transferts	963 851	9 042 421	10 725 432	14 126 570	369 277	35 227 552
Mise en œuvre	473 504	1 844 673	1 800 327	1 033 994	130 724	5 283 222
Coûts d'appui directs ajustés	70 706	533 148	601 729	686 211	23 568	1 915 361
Total partiel	1 508 061	11 420 242	13 127 488	15 846 776	523 569	42 426 136
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	98 024	742 316	853 287	1 030 040	0	2 723 667
Total	1 606 085	12 162 558	13 980 775	16 876 816	523 569	45 149 802

Liste des sigles utilisés dans le présent document

ODD	objectif de développement durable
PSP	plan stratégique de pays